

L'info ADC

Solidaires
SUDRail

Janvier 2022



PRIMES DE TRACTION ADC : UNE REFORME NÉCESSAIRE ET URGENTE !

LIAISON NATIONALE DES AGENTS DE CONDUITE

Cela fait de nombreuses années que SUD-Rail revendique une refonte totale du système de primes traction conformément à notre cahier revendicatif de Liaison ADC.

Mise en place il y a 49 ans, la prime traction mêle une prime de parcours (PP), une prime complémentaire (PC) ainsi que d'autres variables. C'est une véritable usine à gaz qui ne bénéficie qu'à la direction...

L'accroissement des vitesses et des parcours a de fait augmenté « la productivité des ADC » au détriment de leur santé, de leurs conditions de vie et de travail sans assurer à tous, une juste contrepartie.

Le système actuel est un outil de gestion simpliste utilisé par une direction cynique organisant une concurrence entre ADC et instaurant un chantage à la charge de travail abject.

Pour SUD-Rail, ce système, sans cesse rafistolé, est complètement dépassé...

Mais il est surtout INJUSTE :

La différence de rémunération entre les ADC ne cesse de se creuser... en fonction des charges de travail sur lesquelles les ADC n'ont aucune maîtrise, pire les directions jouent au chantage à la charge entre les dépôts voire entre roulements.

A sa création en 1973 il était censé garantir un rapport maximum de 1 à 2 entre la plus basse et la plus haute des primes. Aujourd'hui ce rapport a explosé avec comme principale conséquence directe une guerre ouverte entre ADC de différents dépôts pour garder « leurs trains ».

A ce petit jeu malsain, seule la direction est gagnante puisque sur ce chantage au transfert de trains elle peut faire passer d'importants gains de productivité.

De plus, l'injustice est double puisque les ADC en subissent les conséquences non seulement au cours de leur carrière mais aussi à la retraite! (les Primes Tractions impactent directement le calcul de nos retraites).

La fin d'année 2021 très conflictuelle avec ce sujet porté sur de nombreuses résidences ADC (TER, TN, TGV ...) ainsi que les plans de transports allégés dus à la situation sanitaire ont une nouvelle fois démontré que ce système est clairement obsolète.

Ce système est bien trop lié aux variations de charges et ce quelle que soit l'activité.

Pour SUD-Rail, ce mode de rémunération engendre aussi une situation inacceptable de perte de salaire lorsqu'un ADC est en maladie ou inapte.

PRIMES	ROUTE EN 1er		AUTRES
	ELECTRIQUE	THERMIQUE	
PRIME DE PRESENCE HORAIRES	19,95		
PRIME DE PRESENCE DE NUIT	19,95		
PRIME DE PARCOURS	28,11		
PRIME COMPLEMENTAIRE	99,16		
FORFAITAIRE AGR	149,12		
FORFAITAIRE MANOEUVRE			
TRAVAIL MANOEUVRE			
AGENT SEUL	90,70		
SUPPLEMENTAIRE TGV			
ACKS/ARRS ROUTE 1er	79,77		
AUTRES ACC. GARANTIS			142,33
ACC. NON GARANTIS			95,45
CONGES			49,42
AUTRES ABSENCES			122,56
TOTAL DES PRIMES	902,64		
CARTELIERS:			
Trains	1367		
Autres	5		
Total	1372		
AGENTS GARANTIS:			
Route en 1er	14,99		
Route en 2ème	11,99		
Manoeuvres			
Autres	3,99		



SUD-Rail revendique :

La création d'une Prime de Base Garantie - PBG

- ⇒ Parce que les ADC passent le même examen ;
- ⇒ Parce qu'il n'y a pas de train plus difficile qu'un autre, mais simplement des spécificités différentes pour chaque type de train ;
- ⇒ Parce que les ADC ne sont pas maîtres des charges attribuées aux UP et que nous ne voulons plus que notre rémunération dépende directement des kilomètres, de la productivité, du type de trafic... ;
- ⇒ Parce que le système de prime doit garantir les aléas de la vie professionnelle.

SUD-Rail revendique donc une refonte complète du système de prime :

- Remplacement de la Prime Complémentaire et de la Prime de Parcours par la Prime de Base Garantie (PBG) forfaitaire mensuelle. Cette prime est calculée sur la base des kilomètres parcourus niveau national par l'ensemble des ADC.
- Cette prime doit être réévaluée en tenant compte de l'évolution des salaires et du reste de l'enveloppe primes.

Autres primes mensuelles

- Technicité T.G.V
- EAS
- Réglementations étrangères
- Réglementation RATP et signalisation urbaine (Tram-Train).
- Connaissance langue étrangère.
- Prime service facultatif
- Connaissances particulières (VU, Thermique, ligne à fortes pentes...)
-

Ces primes sont versées tous les mois quelle que soit l'utilisation.

Primes à la journée de service

- Présence Horaire : paiement dès la 1ère heure.
- Prime de présence de nuit : payées de 21 h à 7 h.
- EAS / Radio : une prime complète (avec prise en compte des particularités locales) dès la première minute, pour tous les types de circulation.
- Travail Dimanches et fêtes payé à 150% .
- Indemnité LN, circulation réseau RATP.
- Instructeur quelque soit la formation.
- Les primes "Présence nuit" et "Agent seul avec radio", "Dimanches et fêtes" doivent être compensées également en temps à hauteur de 150% au moyen du compteur RG

Indemnités transformées en primes

(Afin qu'elles soient comptabilisées pour le calcul de la retraite).

- Heures de nuit : payées de 21 h à 7 h.
 - Heures de milieu de nuit payées de 0h à 5h.
 - Heures de dimanches et fêtes : payées double pour toutes les heures y compris les heures de RHR.
- Paiement au taux le plus élevé de toutes les indemnités.** (La pénibilité est la même pour tous !)

Primes accessoires

- Transformation en une seule et unique prime forfaitaire, attribuée pour chaque journée de service autre que route et manœuvre (formation, VS, ...) et en cas d'absence rémunérée (congé, RF, RM, ...).

Allocations

- Paiement de l'allocation horaire de déplacement, sur le taux le plus élevé, dès la 1ère heure.
- Paiement de l'allocation horaire supplémentaire de 21h à 7h. Suppression de la notion de 70 km pour pénétration en territoire étranger.

Lors de la table ronde organisée par Voyages SNCF suite au conflit sur l'axe Atlantique, toutes les OS représentatives ont exprimé la nécessité d'une réforme du système de primes de traction. Voyages SNCF s'était alors engagé à en faire la demande lors des négociations salariales (NAO) où toutes les activités étaient réunies. Malheureusement nous avons eu comme seule réponse un refus...

SUD-Rail n'entend pas en rester là et souhaite construire une démarche la plus unitaire possible pour l'intérêt de tous les ADC et pour contraindre la direction à ouvrir des discussions sur la réforme du système de primes de traction.